

CONSEIL DE QUARTIER

à droite de l'avenue de Toulouse

Elus présents au tour de Marc Péré :

- **Yvan Navarro**, 1^{er} adjoint,
- **Laurent Ortic**, conseiller délégué aux modes de déplacement doux,
- **Laurent Roux**, adjoint en charge des sports, de l'équipement et des bâtiments publics,
- **Philippe Baumlin**, adjoint en charge des transports, déplacements, sécurité et tranquillité publiques,
- **Joël Feuillerat**, adjoint en charge de l'enfance et de la jeunesse,
- **Frédéric Bamière**, conseiller délégué à l'environnement,
- **Isabelle Godéas**, adjointe, en charge de la solidarité, Action sociale, festivités et animations locales,
- **Sylvie Pierot**, adjointe en charge de la communication et de la démocratie participative.



Compte rendu
05 juin 2019

Marc Péré ouvre la réunion en faisant le point sur l'avancement des derniers projets engagés par la Municipalité : construction d'un nouveau Dojo, travaux de la piscine, mise en service prochaine de la passerelle sur la Sausse pour faciliter l'accès à la station de métro Balma-Gramont, travaux de rénovation de l'école Belbèze...



Questions des Unionais présents

Stationnement

- **Avenue de Gavarnie** : il faudrait rappeler les règles concernant les voitures-ventouses, ainsi que le stationnement sur le trottoir.
- **Parking salle des Fêtes** : trop de professeurs stationnent devant la salle des fêtes, alors qu'un parking leur est réservé à l'arrière du collège. Ne peut-on pas envisager que le parking de la salle des Fêtes devienne une zone bleue ?
- **Rue d'Ascaïn** : problèmes de stationnement aux alentours des logements construits sur les anciens ateliers municipaux. En plus, pour avoir de l'ombre, des voitures sont garées sous les arbres sur les espaces verts. Parfois, même si les logements comportent des garages, ceux-ci sont transformés en box de rangement voire en pièce à vivre !

Éléments de réponse

A chaque nouveau projet immobilier, nous faisons attention aux places de parking, et notamment aux places « visiteurs ». Lorsqu'il s'agit de logements sociaux, le garage n'est pas obligatoire avec l'appartement, ce sont des baux séparés. Nous œuvrons chaque fois pour demander aux promoteurs de baisser le prix de location du garage.



Circulation



- **Avenue des Pyrénées : des poids lourds circulent fréquemment, dès 4h du matin.** La raison est-elle d'éviter le péage ? Il y a beaucoup trop de trafic dans cette rue depuis qu'elle a été rénovée. Ne peut-on pas interdire leur circulation ?
 - **Route d'Albi** : lorsque les nouvelles résidences prévues à l'entrée de St Jean vont ouvrir, le trafic va encore augmenter.
 - **Les camions poubelles roulent à une vitesse excessive**, cela a été plusieurs fois signalé.
 - **Côte de Cornaudric** : pourquoi n'est-elle pas en sens unique sur toute sa longueur ? On voit mal le sens interdit qui signale le début du sens unique.
 - **Avenue de Montlouis** : la priorité à droite n'est pas assez respectée, il y a des stops et des priorités à droite, il faudrait plus de cohérence.
- **Intersection Gavarnie/Montcalm** : il avait été question de faire un grand plateau ralentisseur à cet endroit. Attention aussi à l'écoulement d'eau en cas d'orage, la réparation effectuée n'est pas suffisante.
 - **Avenue de Bayonne** : la vitesse n'est pas uniformisée.
 - **Rue d'Ascaïn** : il faudrait une signalisation au sol « 30km/h » et abaisser le panneau sens interdit qui est trop haut.
 - **Les cyclistes ont le droit de rouler sur la route, on ne peut pas les obliger à emprunter les pistes cyclables.** Les panneaux sont des panneaux d'incitation, et non pas d'obligation. Il y a parfois des gravillons sur la piste cyclable, si bien qu'on roule parfois mieux sur la route !
 - Où en sommes-nous du dossier de la **suppression du péage** ?
 - Qu'en est-il de la **piste cyclable le long de la Dancelle** ?

Éléments de réponse

- ↳ Attention, la suppression des priorités à droite incite les véhicules à rouler encore plus vite !
- ↳ Toulouse Métropole n'est pas favorable au marquage au sol qui s'efface trop vite. Des mesures objectives du trafic seront faites pour constater les nuisances signalées.
- ↳ **Intersection Gavarnie/Montcalm** : l'intersection a été réaménagée, après consultation des riverains. Il n'y a plus de problème important de vitesse.
- ↳ **Cyclistes sur la route** : le Maire peut prendre un arrêté d'obligation de rouler sur la piste cyclable lorsqu'une rue est particulièrement dangereuse.
- ↳ **La rue du Canigou** est interdite aux vélos en sens interdit .
- ↳ **Suppression du péage** : La Préfecture a fait une étude. Si on supprime le péage, la circulation s'intensifiera dans la ville pour rejoindre l'autoroute. L'Etat nous empêche de continuer cette bataille. On nous a écrit que le coût du rachat du petit péage était de 39 millions d'euros, or le chiffre d'affaire jusqu'en 2036 est bien inférieur : on nous demande 25% de plus que le chiffre d'affaire !
- ↳ **La voie réservée le long de la Dancelle** n'est pas destinée à une piste cyclable, mais à un parcours de promenade mixte piéton vélo. Cet emplacement a été identifié depuis les années 80 dans les documents d'urbanisme, mais son tracé sera réétudié de façon plus fine dans le cadre du premier modificatif du PLUIH qui interviendra dans 2 ou 3 ans. Cependant à ce jour il n'y a aucun projet précis arrêté sur cette zone qui va rester dans son état naturel.

La fibre



L'obligation légale imposée par Toulouse Métropole à SFR est au 31 décembre 2020. Certains points bloquants subsistent :

En ce qui concerne les réseaux enterrés, certains passages enterrés sont dégradés (réseau cassés ou regard de brassage couverts) ; parfois sur la voie publique, parfois au sein des domiciles, rendant le raccordement impossible à moins d'engager des travaux.

En ce qui concerne les réseaux aériens, une étude de charge doit être réalisée pour chaque rue, cela expliquant le retard pris par l'opérateur.

Dans tous les cas, l'interlocuteur privilégié pour répondre nominativement est le fournisseur d'accès à internet. La Mairie n'est ni maître d'œuvre, ni maître d'ouvrage du déploiement.

Sécurité

- **Sentiment que le degré de tranquillité a baissé** : voitures abimées, sonnettes volées, rétroviseurs cassés. Les statistiques (même bonnes) ne font qu'enterrer le problème !
- **Ne peut-on pas installer des caméras ?**



Environnement-cadre de vie

- A quel moment les **derniers peupliers** seront-ils abattus ?
- **Les abords du lac** ne sont pas toujours bien entretenus : il y a des broussailles, et on y a même vu de serpents !
- **Parcours de santé** : certaines zones près du ruisseau sont dangereuses, les enfants pourraient y tomber ; il faudrait éloigner le chemin, ou bien protéger avec une barrière.
- Est-il vrai que **l'antenne (à l'intersection de l'avenue de Cornaudric et des Tourterelles)** va encore être plus haute ?
- La lumière reste très souvent allumée sous la **Halle St Caprais**.
- Comment comprendre la **sirène** qui retentit chaque 1^{er} mercredi du mois à midi et quart ?



Éléments de réponse

- ↪ **La 2^{ème} coupe des peupliers se fera en 2021.** une nouvelle forêt naturelle poussera. Cet abattage était un ordre de l'ONF, car les arbres étaient dangereux. Ce ne sont pas des peupliers d'Italie, mais des arbres hybrides dont la durée de vie n'excédait pas 30-40 ans.
- ↪ En effet, il y a des **berges effondrées le long du parcours de santé**. Le Syndicat du bassin Hers Girou a repris le fond de la rivière, qui a été gravillonné pour éviter que le lit se déplace. Mais c'est aussi une zone naturelle qui ne doit pas être sur-aménagée ; et laisser plus de place à la biodiversité contrarie parfois l'esthétique...Les services techniques étudient la possibilité d'un renforcement des parties affaissées assorti de palissades à certains endroits, mais sans altérer le caractère naturel de la zone.
- ↪ **La lumière de la Halle St Caprais** ; il y a une coupure automatique à 23h. C'est à l'utilisateur de couper lorsqu'il s'en va ; il s'agit d'un éclairage avec un long temps de chauffe. Les éclairages LED font disparaître ce problème.
- ↪ **Antenne** : oui, un 2^{ème} opérateur va mutualiser. Mais nous sommes sur le domaine privé, sur lequel on ne peut rien si la réglementation est respectée. Sur le domaine public, nous les refusons.
- ↪ **Sirène du mercredi** : c'est un test réglementaire de fonctionnement, en vigueur depuis de nombreuses années. Son rôle est d'alerter en cas d'incendie ou danger grave.

Voirie-équipement

- **Rue de Mondony** : important affaissement déjà signalé. A qui faut-il s'adresser ? A Toulouse Métropole ?
- Qui est responsable de **l'entretien des trottoirs** devant les propriétés ?
- Certains trottoirs s'affaissent : peut-on intervenir soi-même ?
- Le **terrain de boules rue d'Hyères** est mal entretenu, il faudrait un vrai terrain !
- On voit des **arbres dont le sommet atteint les lignes électriques**.



Éléments de réponse

- ↪ **Les caminots** reliant 2 rues sont de compétences métropolitaines, ceux menant à des espaces verts sont de compétence communale, les trottoirs de celle de Toulouse Métropole.
- ↪ **Rue de Mondony** : une intervention de contrôle a été demandée au Pôle Territorial Nord de Toulouse Métropole (fiche d'intervention).
- ↪ **Les trottoirs** : si chacun peut s'occuper de la propreté de son devant de porte, on ne peut pas procéder soi-même à la réfection de son trottoir. Le passage au « 0 phyto » a rendu leur entretien plus complexe, sans générer de moyens supplémentaires.
Les trottoirs des rues de Cassis et d'Hyères seront refaits cet automne.
- ↪ **Terrain de pétanque rue d'Hyères** : il est en cours d'entretien. Les bordures font l'objet d'un retard de livraison. Les pétitionnaires en ont été informés.
- ↪ **Les arbres situés en dessous des lignes électriques** ne peuvent pas être entretenus par les services techniques municipaux pour des raisons de sécurité lorsqu'ils sont trop haut et se rapprochent dangereusement de ces lignes (risque d'arc électrique). Leur élagage est alors pris en charge par les services spécialisés du SDEHG. C'est le cas de certains bouleaux situés en bas de l'avenue de Gavarnie.

Pour s'adresser à Toulouse Métropole, il faut passer par la Mairie ou à l'accueil du Pôle Territorial Nord de Toulouse Métropole.

Moustiques

Depuis bientôt 3 ans, nous devons faire face à la prolifération des moustiques tigre sur le territoire métropolitain. Dès l'apparition de la nuisance, des opérations portant sur sa réduction ont été entreprises par les services de la ville.

Comme chaque année, le dispositif mis en œuvre s'adapte aux attentes des Unionais et aux nouvelles solutions qui voient le jour.

Des pièges à moustiques ?

Les pièges à moustiques et les pièges à larves se démocratisent. Le niveau d'exigence sanitaire, l'efficacité et les zones de couverture ne sont bien entendu pas identiques.

Si les pièges en question semblent simples à mettre en place dans un jardin privé, elles sont bien plus complexes lorsqu'il s'agit du domaine public. Rappelons que 80% des gîtes larvaires potentiels sont situés sur des emprises privées. L'efficacité à l'échelle de la ville doit donc impérativement faire l'objet de l'adhésion citoyenne.

Que fait la ville de L'Union ?

Pour autant, la ville doit être exemplaire. C'est pour cette raison que de nouvelles opérations ont été entreprises cette année, en complément de celles mises en œuvre l'an dernier, à savoir :

- Une mission d'audit et de traitement des toits terrasses de la commune
- Mise en place expérimentale de pièges à larves sur deux sites (cimetière et parc Malpagat)
- Pose de 22 nichoirs à chauve-souris, sur 8 sites différents
- Opération de traitement par un produit anti-larvaire (BTI) au cimetière
- Opérations de sensibilisation des maîtres d'œuvre sur les chantiers, des syndicats, des usagers du cimetière, et de l'ensemble de la population.

Mise en place d'un numéro d'appel

En complément cette année, **un numéro d'appel est mis en place (07 76 99 18 15)**.

Frédéric Bamière, conseiller délégué à l'environnement, et un stagiaire du service communication assureront le suivi des demandes. Ce nouveau service est destiné à organiser des visites des domiciles des personnes qui en feront la demande. L'objectif de ces visites est de dispenser des conseils, suite aux observations que nous pourrions mener sur site.

Les missions du Maire

Pour conclure, le ministère des solidarités et de la santé a publié un décret, en date du 29 mars 2019. Celui-ci prend le relais de deux lois, datant respectivement de 1964 et 1975 et de diverses dispositions inscrites dans le code de la santé publique, qui ne permettent plus à ce jour de clarifier le rôle de chacun des intervenants.

Il renforce le dispositif de prévention de lutte contre les maladies vectorielles, et conforte ainsi le rôle des maires dans la lutte contre le moustique tigre, dans ses missions d'information, de contrôle et de traitement des sites publics, de déclinaison du plan ORSEC en cas d'épidémie.

Les élus restent à votre écoute et donneront à vos questions des réponses concertées et fiables. Pour tout signalement d'incident, ou pour un simple contact avec les services de la mairie, pensez aussi à utiliser l'application gratuite pour smartphone L'UNION VILLE CONNECTEE.



ville-lunion.fr



appli l'union ville connectée



fb.com/villedelunion



ville_de_lunion